



Ma rénovation en tant que locataire

Par **pycs3I**, le **04/12/2012** à **19:09**

Bonjour,

Actuellement locataire d'un appartement, je quitte celui-ci et je viens d'entamer des travaux de rénovation et de remise en état. Concernant les rafraîchissements, les peintures, le nettoyage des joints de carrelage, etc... tout se fait pour le mieux.

Mais ayant subi de fortes dégradations pendant plusieurs années, et malgré mes courriers envers mon agence de location et des constatations d'experts sans suite, l'humidité a gagné du terrain, à tel point que les joints de carrelages étaient totalement noircis. Je viens de gratter les joints en surface et j'ai rempli les parties légèrement creusées par du joint de carrelage neuf dans la salle de bain. Aujourd'hui, l'agence me demande de la part de l'assurance du syndic, un papier écrit comme quoi j'ai refait les joints dans la salle de bain.

Je précise que le mur en question (où les joints ont été refaits), a subi depuis des années une infiltration et qu'actuellement l'agence souhaite passer par l'assurance du propriétaire pour refaire le mur.

Mais dois-je absolument répondre à cette demande sachant que le mur en question a subi antérieurement et depuis des années des infiltrations d'eau et cela, sans que ces joints n'aient été touchés. Bien sûr puisque mes courriers étaient sans appel, je n'ai eu aucune preuve de cette infiltration d'eau écrite. Quels sont donc mes droits ? Quels sont mes devoirs face à la demande de l'assurance du syndic faite envers mon agence ? Dois-je répondre ? Quels sont mes recours si la situation se complique ?

Merci à vous, pour toute aide.

Par **pycs3I**, le **05/12/2012** à **21:39**

personne n'a une idée ?